

Commission canadienne du tourisme

**Rapport financier trimestriel pour le trimestre
terminé le 30 septembre 2015**

Commission canadienne du tourisme
Explications
Le 30 septembre 2015

Introduction

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est l'organisme national de marketing touristique du Canada. À titre de société d'État à part entière du gouvernement du Canada, elle dirige, en collaboration avec l'industrie canadienne du tourisme, la promotion du Canada comme destination touristique quatre saisons de premier ordre. Elle relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie et doit se conformer aux prescriptions de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme*.

La CCT mène des campagnes de marketing dans des marchés étrangers tels que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Mexique, le Japon, l'Australie, la Corée du Sud, la Chine, l'Inde, le Brésil et les États-Unis; elle cible à la fois les voyageurs d'agrément et ceux qui se déplacent pour participer à des événements d'affaires.

Explications

Les présentes explications portent sur le trimestre.

Commission canadienne du tourisme
Explications
Le 30 septembre 2015

Résultats trimestriels
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2015	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2014	Écart
Contributions des partenaires	3 021 \$	1 224 \$	1 797 \$
L'augmentation de 1 797 k\$ des contributions des partenaires au T3 2015 par rapport au T3 2014 est attribuable à ce qui suit :			
o Suivre les traces du consommateur, une nouvelle initiative lancée en 2015 qui a suscité des contributions supplémentaires de 300 k\$ de la part des partenaires;			
o pour les marchés principaux, une hausse de 954 k\$ des contributions des partenaires en Allemagne grâce à un nouveau projet pilote dans le pays;			
o pour les marchés émergents, une hausse de 237 k\$ des contributions au Japon grâce à la nouvelle campagne Canada Theatre;			
o une hausse de 463 k\$ des contributions en Chine grâce à une nouvelle initiative de marketing avec Tourisme Québec. Ces hausses sont en partie contrebalancées par			
o une baisse de 157 k\$ au poste d'Événements d'affaires Canada, surtout en raison du calendrier des salons professionnels et des événements.			
Autres produits	217	541	(324)
Les autres produits se composent des intérêts gagnés, du recouvrement de taxes à la consommation, des recettes de colocation et des remboursements de carte de crédit. La diminution est principalement attribuable à la récupération des surplus de l'année précédente pour un événement destiné aux professionnels des voyages.			
Charges de marketing et de ventes	13 752	9 501	4 251
La hausse de 4 251 k\$ des charges de marketing et de ventes au T3 2015 par rapport au T3 2014 est attribuable à ce qui suit :			
o pour les marchés principaux, une hausse importante de 2 212 k\$ des charges en Allemagne au T3 liée à un nouveau projet pilote dans ce pays;			
o en Chine, une hausse des charges de 297 k\$, en raison de campagnes publicitaires supplémentaires et de la promotion avec Tourisme Québec;			
o une hausse des charges de 162 k\$ pour le vice-président, Affaires internationales, liée au travail supplémentaire généré par la plateforme de ventes et de marketing destinée à vendre la destination Canada;			
o pour les marchés émergents, une hausse de 718 k\$ des charges au Brésil liée au calendrier des campagnes publicitaires et une hausse de 326 k\$ des charges au Mexique liée au calendrier des charges relatives aux influenceurs;			
o une hausse des charges de 234 k\$ au Japon attribuable à l'initiative d'Équipe Canada; □			
o Suivre les traces du consommateur, une nouvelle initiative lancée aux États-Unis en 2015, qui a suscité une augmentation de 833 k\$ des charges de marketing. Ces hausses sont en partie contrebalancées par			
o une baisse des charges de 531 k\$ pour Événements d'affaires Canada, attribuable au calendrier des dépenses et à l'augmentation de la participation de partenaires à des salons professionnels et événements.			
Services généraux	2 097	1 725	372
La hausse des charges de 372 k\$ liées aux services généraux au T3 2015 par rapport au T3 2014 est attribuable à ce qui suit :			
o une augmentation des charges liées aux honoraires de consultation financière, aux coûts de transition des nouveaux employés et membres de la direction et aux préparatifs en vue du déménagement vers les nouveaux bureaux de Vancouver. Cette augmentation est en partie contrebalancée par :			
o des économies à des postes tels que la formation, les déplacements, la maintenance des systèmes et les licences, liées à des initiatives de réduction continue des coûts et d'amélioration constante de l'efficacité.			
Stratégie et planification	191	132	59
Les charges relatives à la stratégie et à la planification ont augmenté de 59 k\$ au T3 2015 par rapport au T3 2014, en raison du roulement et de la transition du personnel affecté à ce secteur.			

Commission canadienne du tourisme
Explications
Le 30 septembre 2015

Résultats depuis le début de l'exercice
(en milliers)

	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2015	Écart
Contributions des partenaires	7 699 \$	6 365	1 334 \$
Les contributions des partenaires depuis le début de 2015 ont augmenté de 1 334 k\$ par rapport à la même période en 2014, pour les raisons suivantes :			
o Une hausse des contributions de 600 k\$ liée au nouveau projet pilote Suivre les traces du consommateur lancé aux États-Unis au T1 2015;			
o Une hausse des contributions de 583 k\$ en Chine attribuable aux campagnes d'été et d'hiver, ainsi qu'à la promotion avec Tourisme Québec auprès des médias et des professionnels des voyages en 2015;			
o Une hausse des contributions de 193 k\$ liées au marketing et aux ventes à l'étranger attribuable à une augmentation, d'une part, du nombre d'initiatives en partenariat menées dans les marchés principaux grâce au projet pilote en Allemagne et, d'autre part, des partenariats conjoints au Brésil, pour ce qui est des marchés émergents.			
Autres produits	657	962	(305)
Les autres produits se composent des intérêts gagnés, du recouvrement de taxes à la consommation, des recettes de colocation et des remboursements de carte de crédit. L'augmentation est principalement attribuable à la récupération des surplus des années précédentes pour un événement destiné aux professionnels des voyages.			
Charges de marketing et de ventes	34 903	36 883	(1 980)
Les charges engagées aux fins de marketing et de ventes au cours des neuf premiers mois de 2015 ont diminué de 1 980 k\$ par rapport à la même période en 2014, pour les raisons suivantes :			
o dans les marchés principaux, le report de certaines initiatives de programmes auprès des consommateurs au Royaume-Uni (1,3 M\$) et de certaines initiatives publicitaires auprès des consommateurs en Australie (257 k\$), ainsi que la réduction des activités de marketing auprès des consommateurs en France (1,2 M\$). Ces baisses sont en partie contrebalancées par un important investissement de 1,1 M\$ dans le projet pilote en Allemagne, le résultat global étant une baisse des charges de 1,7 M\$ dans les marchés principaux;			
o dans les marchés émergents, le report des campagnes de marketing en Corée (37 k\$) et la baisse des activités auprès des professionnels des voyages en Inde (492 k\$) ayant été en partie contrebalancées par le devancement d'initiatives de programmes au Mexique (129 k\$) et une nouvelle campagne Canada Theatre au Japon (244 k\$), les charges totales ont diminué de 155 k\$;			
o le report de la promotion avec Tourisme Québec auprès des médias et des professionnels des voyages en Chine, qui a réduit les charges de 248 k\$;			
o le recul des charges de 536 k\$ au poste d'Événements d'affaires Canada, surtout en raison du calendrier des salons professionnels et des événements;			
o le recul de 664 k\$ des charges de marketing, dans des services de la CCT tels que le Marketing général, les Communications internationales et le Programme pour les jeunes voyageurs, en partie attribuable au nombre réduit d'initiatives de marketing et d'activités auprès des professionnels des voyages en 2015, ainsi qu'aux reports de mise en œuvre des projets. Ces baisses ont été en partie contrebalancées par			
o la hausse des charges de 1,35 M\$ liée à Suivre les traces du consommateur, une nouvelle initiative de marketing lancée aux États-Unis en 2015.			
Services généraux	5 780	5 512	268
Les charges liées aux services généraux au cours des neuf premiers mois de 2015 ont augmenté de 268 k\$ par rapport à la même période en 2014, pour les raisons suivantes :			
o le départ d'employés et des changements organisationnels, qui ont entraîné des économies de 106 k\$;			
o une diminution de 165 k\$ des charges à des postes tels que la formation et les déplacements, attribuable à des initiatives de réduction continue des coûts et d'amélioration constante de l'efficacité. Ces baisses ont été contrebalancées par			
o certaines dépenses particulières à 2015, comme les honoraires de consultation financière, les coûts de transition des nouveaux employés et membres de la direction et les préparatifs en vue du déménagement vers les nouveaux bureaux de Vancouver, qui totalisent 539 k\$.			
Stratégie et planification	486	375	111
Les charges relatives à la stratégie et à la planification au cours des neuf premiers mois de 2015 ont augmenté de 110 k\$ par rapport à la même période en 2014, en raison du roulement et de la transition du personnel affecté à ce secteur.			

Risques et incertitudes

Dans le cadre de sa gestion stratégique, la CCT effectue une évaluation des risques pour l'entreprise et utilise les résultats pour élaborer son plan stratégique quinquennal, ainsi que sa stratégie d'atténuation des risques. Elle prépare et met en œuvre des plans d'atténuation des risques en conséquence.

La dernière évaluation a été effectuée à l'automne 2015 et a servi à mettre à jour le plan d'entreprise 2016-2020. Seuls les risques sur lesquels la direction de la CCT exerce un pouvoir d'atténuation direct sont inclus.

- **Maintenir un ratio des services généraux de 15 %**
Ce risque est nouveau depuis 2014.

Mesures d'atténuation : La CCT continuera à examiner les coûts et à déterminer quelles dépenses discrétionnaires peuvent être réaffectées au marketing et à montrer l'effet qu'auront sur le ratio les réductions prévues des dépenses.

- **Retenir et recruter des talents clés pendant une période de transition**
Ce risque est nouveau depuis 2014 et était atténué avec succès au 30 juin 2015. Des postes de haute direction clés qui étaient vacants au début de 2015 sont maintenant pourvus.
- **Assurer la mesure concrète du rendement des nouvelles technologies de marketing**
Ce risque est nouveau depuis 2014.

Mesures d'atténuation : La CCT explorera de nouvelles méthodes de mesure de l'incidence de ses activités et de son marketing en 2015.

- **Assurer l'efficacité du marketing**
Ce risque a augmenté, car la CCT a réacheminé une partie des fonds alloués aux programmes vers un projet pilote novateur (Suivre les traces du consommateur) de 2015 à 2017 et car l'incertitude liée aux investissements des partenaires de la CCT dans les marchés étrangers a augmenté.

Mesures d'atténuation : Maintenir la vigueur de la marque et de l'organisme, utiliser le modèle amélioré du cheminement vers l'achat, utiliser les indicateurs clés du tableau de bord prospectif (rendement du capital investi dans les campagnes, sondage auprès des partenaires), recruter, perfectionner et retenir le personnel approprié, profiter des occasions d'intégrer l'innovation (une valeur fondamentale) à nos principales activités et mesurer son apport, évaluer les résultats des études de conversion, mieux communiquer la valeur de la CCT et son apport à l'industrie du tourisme en énonçant explicitement ce but de communication sous forme d'objectif stratégique et en l'intégrant aux mesures du tableau de bord prospectif, utiliser les renseignements obtenus pour éclairer les décisions, et orienter les efforts et les ressources de façon optimale.

- **Poursuivre les opérations névralgiques en cas de catastrophe ou d'autres situations d'urgence**

Les plans de continuité des activités et de reprise des activités en cas de catastrophe ayant été mis à jour, ce risque a diminué.

Mesures d'atténuation : Maintenir en place les plans actuels de communication, de continuité des activités et de reprise des activités en cas de catastrophe. Mettre les plans à l'essai de temps à autre.

- **Nouvelle procédure de passation des marchés dans le système financier**

Mesures d'atténuation : Formation supplémentaire donnée par l'Unité de l'approvisionnement. Veiller à ce que les responsables des budgets exécutent et examinent chaque mois les rapports pertinents (les rapports détaillés sur les contrats).

Changements importants apportés aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement

On ne constate aucun changement important apporté aux programmes, aux effectifs ou au fonctionnement et non abordé dans le dernier rapport annuel ou plan d'entreprise.

Énoncé des responsabilités de la direction par les membres de la haute direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats des activités et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



David F. Goldstein

*Président-directeur général
Vancouver, Canada
19 novembre 2015*



André Joannette

*Vice-président, Finances et Opérations, et dirigeant
principal des finances
Vancouver, Canada
19 novembre 2015*

Destination Canada**État de la situation financière**

Au 30 septembre 2015

(en milliers)

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 863 \$	14 748 \$
Créances		
Contributions des partenaires	1 616	1 412
Gouvernement du Canada	117	169
Autres	6	31
Actif au titre des prestations constituées	11 286	7 585
Placements de portefeuille	559	546
	<u>30 447</u>	<u>24 491</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer		
Fournisseurs	2 561	5 186
Rémunération des employés	1 081	1 943
Gouvernement du Canada	-	789
Passif au titre des prestations constituées	5 942	5 991
Produits reportés	2 779	260
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	500	515
	<u>12 863</u>	<u>14 684</u>
Actifs financiers nets	<u>17 584</u>	<u>9 807</u>
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance et autres actifs	4 952	1 789
Immobilisations corporelles	104	326
	<u>5 056</u>	<u>2 115</u>
Excédent accumulé	<u>22 640 \$</u>	<u>11 922 \$</u>

Destination Canada**État des résultats**

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de neuf mois terminée le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Produits				
Contributions des partenaires	3 021 \$	1 224 \$	7 699 \$	6 365 \$
Autres	217	541	657	962
	<u>3 238</u>	<u>1 765</u>	<u>8 356</u>	<u>7 327</u>
Charges				
Marketing et ventes	13 752	9 501	34 903	36 883
Services généraux	2 097	1 725	5 780	5 512
Stratégie et planification	191	132	486	375
Amortissement des immobilisations corporelles	82	87	259	294
	<u>16 122</u>	<u>11 445</u>	<u>41 428</u>	<u>43 064</u>
Coût de fonctionnement net avant le financement provenant du gouvernement du Canada	(12 884)	(9 680)	(33 072)	(35 737)
Crédits parlementaires	16 059	16 059	43 438	43 437
Excédent (déficit) de la période	<u>3 175</u>	<u>6 379</u>	<u>10 366</u>	<u>7 700</u>
Excédent de fonctionnement accumulé au début la période	18 875	7 951	11 684	6 630
Excédent de fonctionnement accumulé à la fin de la période	<u>22 050 \$</u>	<u>14 330 \$</u>	<u>22 050 \$</u>	<u>14 330 \$</u>

Destination Canada**État des gains et pertes de réévaluation**

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de neuf mois terminée le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Gains de réévaluation accumulés au début de la période	456 \$	194 \$	238 \$	178 \$
Gains non réalisés (pertes non réalisées) attribuables au cours du change	134	28	590	222
Montants reclassés dans l'état des résultats	0	-	(238)	(178)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période	134	28	352	44
Gains de réévaluation accumulés à la fin de la période	590 \$	222 \$	590 \$	222 \$

Destination Canada**État de la variation des actifs financiers nets**

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de neuf mois terminée le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Excédent (déficit) de la période	3 175 \$	6 379 \$	10 366 \$	7 700 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6)	(1)	(42)	(20)
Amortissement des immobilisations corporelles	82	87	259	294
Cession nette d'immobilisations corporelles	3	-	7	-
	79	86	224	274
Effet de la variation des autres actifs non financiers				
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(1 055)	428	(3 165)	(1 186)
	(1 055)	428	(3 165)	(1 186)
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes)	134	28	352	44
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	2 333	6 921	7 777	6 832
Actifs financiers nets au début de la période	15 251	5 023	9 807	5 112
Actifs financiers nets à la fin de la période	17 584 \$	11 944 \$	17 584 \$	11 944 \$

Destination Canada**État des flux de trésorerie**

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre
(en milliers)

	Période de trois mois terminée le 30 septembre		Période de neuf mois terminée le 30 septembre	
	2015	2014	2015	2014
Activités de fonctionnement :				
Rentrées de fonds :				
Crédits parlementaires utilisés pour financer les activités de fonctionnement et les activités d'investissement en immobilisations	16 059 \$	16 059 \$	43 438 \$	43 437 \$
Contributions des partenaires	2 464	1 898	10 014	6 841
Autres produits	168	509	520	843
Intérêt sur trésorerie	48	32	136	119
	18 739	18 498	54 109	51 240
Sorties de fonds :				
Paiements en espèces aux fournisseurs	(14 526)	(8 307)	(38 975)	(37 513)
Paiements en espèces aux employés et au nom des employés	(6 081)	(3 326)	(13 323)	(10 134)
	(1 868)	6 865	1 811	3 593
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de fonctionnement				
Activités d'investissement en immobilisations :				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6)	(1)	(42)	(20)
Cession d'immobilisations corporelles	3		7	0
	(3)	(1)	(35)	(20)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations				
Activités de placement :				
Acquisition de placements de portefeuille	(3)	(5)	(13)	(14)
	(3)	(5)	(13)	(14)
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement				
Gains de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) pour la période				
	134	28	352	44
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période				
	(1 741)	6 887	2 115	3 603
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période				
	18 603	8 634	14 748	11 918
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période				
	16 863 \$	15 521 \$	16 863 \$	15 521 \$

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2015

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du tourisme (la CCT), créée le 2 janvier 2001 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du tourisme* (la Loi), est une société d'État désignée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La CCT est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. Toutes les obligations de la CCT sont donc les obligations du Canada. La CCT n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

Comme il est précisé à l'article 5 de la Loi, la CCT a pour mission de :

- veiller à la prospérité et à la rentabilité de l'industrie canadienne du tourisme;
- promouvoir le Canada comme destination touristique de choix;
- favoriser les relations de collaboration entre le secteur privé et les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires en ce qui concerne le tourisme au Canada;
- fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires.

En décembre 2014, le décret C.P. 2014-1378 a été pris en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et donne instruction à la CCT de mettre en œuvre des réformes des régimes de retraite. Ces réformes visent à faire en sorte que les régimes de retraite des sociétés d'État prévoient un ratio de partage des coûts 50:50, pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017. La CCT présentera sa stratégie de mise en œuvre dans ses plans d'entreprise jusqu'à ce que les engagements découlant de ces instructions soient pleinement mis en œuvre.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Voici les principales conventions comptables adoptées :

a) Crédits parlementaires

Le financement de la CCT provient majoritairement des crédits parlementaires que lui attribue le gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires employés pour financer les activités de base et les dépenses en immobilisations sont considérés comme étant non affectés et sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont autorisés et satisfont à tous les critères d'admissibilité. Les crédits parlementaires employés pour financer les initiatives ponctuelles, comme le programme des Jeux olympiques et le programme de relance, sont considérés comme étant affectés. Les crédits affectés sont assortis de critères d'admissibilité et de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif; ils sont comptabilisés à titre de produits reportés lorsque les stipulations donnent lieu à un passif. Les crédits parlementaires affectés sont comptabilisés à mesure que le passif lié aux stipulations est réglé.

Comme la date de fin d'exercice de la CCT est le 31 décembre, alors que celle du gouvernement du Canada est le 31 mars, la CCT est financée par des parts de crédits provenant de deux exercices du gouvernement.

À la fin de l'exercice, tout excédent du financement affecté reçu pour la période par rapport aux crédits parlementaires affectés comptabilisés durant l'exercice correspondant se traduit par le report d'un solde de crédits parlementaires. Si les crédits parlementaires affectés comptabilisés dépassent le financement affecté reçu, l'état de la situation financière affiche un solde au poste des crédits parlementaires à recevoir.

La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2015

b) Contributions des partenaires

La CCT mène des activités de marketing en partenariat avec diverses organisations canadiennes et étrangères. Lorsque la CCT assume les risques financiers d'une activité de marketing, les contributions reçues d'une organisation partenaire sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel se déroule l'activité de marketing. Les contributions de partenaires obtenues alors que l'activité de marketing correspondante n'a pas encore eu lieu sont comptabilisées à titre de produits reportés.

c) Autres produits

Les autres produits englobent le recouvrement des coûts auprès des partenaires qui partagent des locaux avec la CCT, des produits d'intérêt et d'autres produits divers. Ils sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle s'est déroulée l'opération ou l'activité qui y a donné lieu.

d) Conversion des devises

Les actifs monétaires et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs non monétaires et les passifs non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, aux taux de change historiques. Les produits et les charges sont convertis pendant l'exercice, aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les charges d'amortissement pour les immobilisations corporelles sont converties aux taux de change historiques auxquels les immobilisations se rapportent. Les gains et les pertes réalisés sont inscrits dans l'état des résultats à titre de dépenses de fonctionnement, au poste Services généraux. Les gains et pertes non réalisés sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation et dans l'état de la variation des actifs financiers nets. La CCT ne se couvre pas contre les risques de fluctuation des taux de change.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de soldes bancaires et d'un dépôt à terme du marché monétaire. Ces éléments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont sujets à un risque négligeable de changement de valeur.

f) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts liés à ces placements sont calculés selon la méthode des intérêts effectifs.

g) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se composent de frais de fonctionnement et de charges liées aux programmes qui sont comptabilisés en charges en fonction de la période d'utilisation, comme dans le cas des abonnements, ou en fonction de la date de l'événement, dans le cas des salons professionnels.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation ou cession. Elles sont amorties comme suit, selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations :

Améliorations locatives	Durée restante du bail
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans

Les actifs incorporels ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2015

i) Produits reportés

Les produits reportés consistent en contributions reportées des organismes partenaires et en avantages incitatifs reportés relatifs à un bail. Les produits reportés qui viennent des organismes partenaires sont comptabilisés à titre de produits en fonction de la date d'un événement ou de la période de licence. Les produits reportés ayant trait aux avantages incitatifs relatifs à un bail sont comptabilisés à titre de réduction des charges de location sur toute la durée du bail.

j) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se composent des coûts de désaffectation de divers locaux loués. La CCT comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations en raison des obligations contractuelles consistant à remettre les bureaux loués dans leur état original à la fin du bail. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont initialement évaluées à leur juste valeur, en fonction de la meilleure estimation de la direction, et le montant résultant est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation correspondante. Le coût capitalisé de mise hors service est inclus dans les améliorations locatives et amorti de la même façon que l'immobilisation correspondante. La charge d'amortissement est incluse dans le calcul du coût de fonctionnement net.

k) Avantages sociaux futurs

La CCT propose à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées par capitalisation intégrale ou partielle ou sans capitalisation, d'autres régimes à prestations déterminées sans capitalisation (notamment des avantages postérieurs à l'emploi, des avantages postérieurs au départ à la retraite et des congés de maladie non acquis) et des régimes de retraite à cotisations déterminées. Les régimes de retraite englobent les régimes prévus par la loi et un régime complémentaire. Les autres régimes d'avantages sociaux comprennent les indemnités de départ postérieures à l'emploi, de même que l'assurance maladie, l'assurance dentaire et l'assurance vie à la retraite ainsi que les congés de maladie non acquis. Les régimes de retraite à prestations déterminées prévoient des prestations calculées en fonction des années de service et des gains admissibles moyens à la retraite. La CCT cotise annuellement à certains régimes de retraite selon ce que précise l'évaluation actuarielle visant à déterminer les cotisations nécessaires pour que la CCT remplisse ses obligations à l'égard des avantages sociaux futurs, conformément à la réglementation actuelle à ce sujet. Les prestations de retraite sont automatiquement ajustées au coût de la vie en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation.

Les charges et les obligations relatives aux régimes à prestations déterminées sont établies au moyen d'une évaluation actuarielle, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, d'après la meilleure estimation de la direction quant au roulement du personnel, à l'âge moyen de la retraite, aux coûts moyens d'indemnisation par personne, aux niveaux futurs des salaires et des prestations, au rendement attendu des actifs des régimes, aux coûts médicaux futurs et à d'autres facteurs actuariels. Aux fins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués selon la valeur de marché.

Le coût des prestations au titre des services passés découlant de modifications apportées aux régimes est comptabilisé dans l'exercice au cours duquel la modification a été apportée.

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des employés actifs. Pour 2014, la DMERCA a été évaluée à 8,7 ans (8,7 ans en 2013) pour le régime de retraite agréé des employés de la CCT (RRA), à 8 ans (8 ans en 2013) pour le régime de retraite supplémentaire de certains employés de la CCT (RRS), à 14,3 ans (15,3 ans en 2013) pour le régime de retraite des employés de la CCT au Japon, en Corée du Sud et en Chine (plan universel), à 7 ans (17 ans en 2013) pour le régime d'avantages complémentaires de retraite, à 13 ans (13 ans en 2013) pour les prestations de départ et à 13 ans (13 ans en 2013) pour les prestations de congé de maladie.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2015

Les employés qui travaillent au Royaume-Uni ou aux États-Unis participent aux régimes de retraite à prestations déterminées du ministère des Affaires étrangères administrés par le gouvernement du Canada. Les actifs de ces régimes ne peuvent être répartis parmi les employeurs participants; il s'agit de régimes de retraite multi-employeurs, qui sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à cotisations déterminées. Les cotisations de la CCT à ces régimes correspondent au coût total des prestations pour l'employeur. Ce coût, qui varie selon le régime, est déterminé selon un pourcentage du salaire brut des employés. Les cotisations peuvent changer au fil du temps en fonction des résultats des régimes, car la CCT est tenue, en vertu de la loi actuelle, de modifier le taux de ses cotisations dans l'éventualité d'un déficit actuariel. Les cotisations correspondent aux obligations totales au titre des prestations constituées de la CCT à l'égard de ces employés et elles sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus.

l) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements de portefeuille, tandis que les passifs financiers comprennent les créditeurs et charges à payer.

m) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges comptabilisés dans les périodes visées. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations de façon significative. Les estimations les plus importantes ont trait à l'évaluation des avantages futurs des employés, à la durée de vie utile des immobilisations corporelles aux fins de l'amortissement et à la juste valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations.

n) Opérations entre apparentés

En vertu du principe de la propriété commune, la CCT est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les opérations de la société avec ces entités sont effectuées dans le cours normal de ses activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

3. Présentation des états financiers

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés doivent être considérés de concert avec les états financiers annuels de la Commission canadienne du tourisme (la Commission) en date du 31 décembre 2014 et pour l'exercice terminé à cette date, de même qu'avec le texte explicatif annexé au rapport financier trimestriel. Les montants divulgués aux présents états financiers intermédiaires, en date du 30 septembre 2015, ne sont pas vérifiés et sont présentés en dollars canadiens.

4. Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires approuvés pour l'exercice du gouvernement fédéral allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 s'élèvent à 58,0 millions de dollars (contre 58,0 millions de dollars du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015). La CCT n'est pas autorisée à excéder les crédits parlementaires approuvés.

Commission canadienne du tourisme
Notes afférentes aux états financiers trimestriels
Le 30 septembre 2015

5. Excédent accumulé (en milliers)

L'excédent accumulé se compose de ce qui suit :

	30 septembre 2015	31 décembre 2014
Excédent de fonctionnement accumulé	22 050 \$	11 684 \$
Gain de réévaluation accumulé	590	238
Excédent accumulé	<u>22 640 \$</u>	<u>11 922 \$</u>

6. Immobilisations corporelles (en milliers)

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	Total pour le T3 2015
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	283 \$	13 \$	2 516 \$	531 \$	515 \$	3 858 \$
Acquisitions	36	6	-	-	-	42
Cessions	(12)	-	-	(2)	(67)	(81)
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	<u>307</u>	<u>19</u>	<u>2 516</u>	<u>529</u>	<u>448</u>	<u>3 819</u>
Amortissement cumulé, début de la période	258	13	2 274	516	471	3 532
Charge d'amortissement	19	1	196	8	35	259
Cessions	(8)	-	-	(2)	(66)	(76)
Amortissement cumulé, fin de la période	<u>269</u>	<u>14</u>	<u>2 470</u>	<u>522</u>	<u>440</u>	<u>3 715</u>
Valeur comptable nette	<u>38 \$</u>	<u>5 \$</u>	<u>46 \$</u>	<u>7 \$</u>	<u>8 \$</u>	<u>104 \$</u>

	Matériel informatique	Logiciels	Améliorations locatives	Ameublement de bureau	Désaffectation des bureaux loués	Total pour 2014
Coût des immobilisations corporelles, début de la période	265 \$	13 \$	2 516 \$	529 \$	515 \$	3 838 \$
Acquisitions	18	-	-	2	-	20
Cessions	-	-	-	-	-	-
Coût des immobilisations corporelles, fin de la période	<u>283</u>	<u>13</u>	<u>2 516</u>	<u>531</u>	<u>515</u>	<u>3 858</u>
Amortissement cumulé, début de la période	204	10	2 010	502	424	3 150
Charge d'amortissement	54	3	264	14	47	382
Cessions	-	-	-	-	-	-
Amortissement cumulé, fin de la période	<u>258</u>	<u>13</u>	<u>2 274</u>	<u>516</u>	<u>471</u>	<u>3 532</u>
Valeur comptable nette	<u>25 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>242 \$</u>	<u>15 \$</u>	<u>44 \$</u>	<u>326 \$</u>